

# La g@zette

*du Valbonnais*

*N° 170 – Février 2022*

L'oratoire et la *chapelle* de Péchal





Sur l'ancien cadastre (1838), l'oratoire a disparu, seule la chapelle est au cœur de Péchal.



Sur la carte IGN de 2018, le carré rouge marque l'emplacement du vieil oratoire.

### Le vieux oratoire et sa cloche

Lors de la vente des Biens Nationaux en 1799, on dit que : il y a un oratoire entre Péchal et Valbonnais éloigné de ces deux hameaux d'environ 70 toises (140 m) confinant le chemin du couchant et midi, contenant 2 toises 6 pieds de vide avec un plaçage de 3 toises, qu'il y a une cloche non à vendre. Un certain Heurard de Grenoble en a proposé 5 F. (source : Michel Peyrin, Mémoire d'Obiou N° 7). L'équidistance de l'emplacement de l'oratoire entre les deux hameaux (sic) est remarquable. Notons sur l'ancien cadastre de 1838, l'absence de route (ou chemin) au-dessus de Péchal et la matérialisation de la combe du Goulet.





Dans la collection de Marcel Vieux, cette pittoresque carte postale du hameau de Péchal...

### La chapelle

La chapelle de Péchal à l'époque confinait le grand chemin du couchant, plaçage et Pierre Béraud du levant et midi, jardin de Louis Rey au nord. Elle était couverte en ardoise, sa longueur 2 toise 4 pieds 8 pouces, largeur 2 toises 1 pied 10 pouces. Vendue 60 F. à louis Giroud de Grenoble. (Source : Michel Peyrin, Mémoire d'Obiou N° 7). Cette description date de 1799, lors de la vente des Biens Nationaux, à l'instar de l'ancien oratoire. Christian Beaume a retrouvé aux Archives de l'Isère que la chapelle de Péchal date de 1765 et nous a transcrit le document qui l'atteste. A l'époque, le hameau s'écrivait *Peychal*. (ADI 4E 440 285). Selon Camille Dussert, au lendemain de la 2<sup>nd</sup> guerre mondiale, le maire Paul Bournay a autorisé le transfert de la cloche de la chapelle de Bourcheny, incendiée par les Allemands, pour remplacer celle de Péchal, et donner ainsi un autre son de cloche.

### **1765 – Chapelle de Péchal**

Monseigneur l'illusterrissime et révérendissime évêque et prince de Grenoble.

Représentent très humblement les *habbitans* de *peychal*, hameau de la paroisse de Valbonnais, que par un motif de piété et de dévotion ils ont fait construire a leur *fraix*, dans leur hameau, une chapelle en l'honneur de saint Jean Baptiste et de saint *antoine hermite* [Antoine l'ermite], laquelle ils ont déjà pourvue d'un autel, gradins, chandeliers, tableau, nappes, chasuble, aube, cordons, *amits* [un amict sans doute en lin, représentant le voile qui couvre la face du Christ lors de sa Passion], missel, et promettent de la pourvoir au plutôt, d'une pierre sacrée, calice, clochette et de tous les *ornemens* nécessaires pour y

célébrer avec décence le saint sacrifice de la messe, s'il plait a sa grandeur de permettre la bénédiction de la dite chapelle, et que la sainte messe y soit célébrée tous les ans *solemnellement* et les vêpres chantés le jour de la fête de saint Jean Baptiste, ou autre jour qu'il plaira à sa grandeur d'indiquer, laquelle ils supplient de vouloir fixer l'honoraire du sieur curé de Valbonnais pour la célébration solennelle desdits offices, comme aussi l'honoraire des messes basses qu'ils feront célébrer pendant l'année, à lui et à ses successeurs dans ladite chapelle à laquelle *jean pretre* dudit lieu décédé l'année dernière 1764, a par son testament, fait une pension à perpétuité de 50 sols par an pour honoraire de messe, ils supplient encore Monseigneur, votre grandeur de vouloir commettre le sieur curé de Valbonnais pour bénir ladite chapelle et les meubles et ornements dont elle est, et sera pourvue dans la suite. Et les suppliants ne cesseront d'offrir des vœux au ciel pour la prospérité et conservation de votre grandeur Monseigneur.

Signés : I. Helme, B. Bernard, Baptiste Ruelle, I. Cros, Poncet, Joseph Ruelle, Jacques Poncet, P. Mathieu, François Chafant [**François Chaffan de Peichal marié le 14/02/1752**], Pierre Gros Brun, Josserand curé.



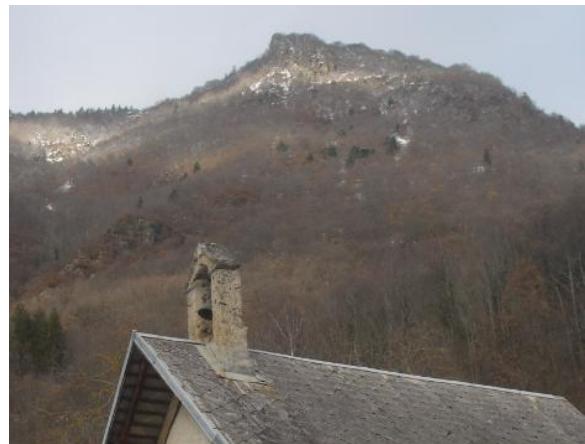
*Réponse de l'évêque :*

Jean de Caulet évêque et prince de Grenoble...

Vu la *requette* cy dessus nous permettons au sieur curé de bénir solennellement la chapelle dont s'agit, ainsi que les ornements et linges destinés à son usage pour pouvoir y acquitter les messes de dévotion sous l'honoraire de 20 sols la chacune et y dire à l'avenir la messe solennelle et les vêpres un jour non fêté dans l'octave de Saint Jean Baptiste patron de ladite chapelle à son choix sous l'honoraire de 3 livres et comme il a été fait à ladite chapelle une fondation de 2 livres 10 sols pour être *empliées* [**employées**] en messes basses et que le nombre n'en est point déterminé, nous l'avons fixé et fixons à 3 messes qui seront dites dans les mois de février, mai et octobre de chaque année, *moiennant* [**moyennant**] lequel service le sieur curé et ses successeurs jouiront des *dittes* 2 livres 10 sols.

Donné à Grenoble en notre palais épiscopal ce 20 juin 1765.

Quel était le nom du saint patron de l'oratoire ? Nous l'ignorons. Parmi les six chapelles contenues dans l'église prieurale et paroissiale de Valbonnais, celle de saint Antoine avait été fondée au XV<sup>e</sup> siècle par le notaire Jean de Beaufort. Les habitants de Peychal invoquaient sans doute, eux aussi, la protection du saint, contre le *mal des ardents* ou *feu de saint antoine*, contre la peste et autres fléaux analogues, à deux pas de la « *Maladière* ».



Cette carte postale de la collection de Marcel Vieux nous offre une vue bucolique de Péchal.

# Le ravin de la combe *Liotard*...



9 octobre 1899



16 août 1900

Dans notre N° 169 du mois dernier, nous avons découvert la combe Liotard dans l'évocation des corrections torrentielles de la Grande Dreyre sur la commune de Valbonnais, au cours de l'âge d'or du R.T.M. Qui a donné son nom à cette combe ? L'enquête est ouverte.

Le 26 juin 1492, pour complaire au jeune roi Charles VIII impressionné par ce Mont-Inaccessible, un des ses meilleurs officiers, Antoine de Ville, et une dizaine d'hommes, réalisaient la première escalade du Mont-Aiguille, à l'aide d'échelles et de subtils engins.

Le 16 juin 1834, la deuxième ascension est entreprise par une petite équipe du Trièves, au sein de laquelle se trouvent Jean Liotard, âgé de 26 ans, et son frère Antoine, habitant le village de Trézannes. Sans utiliser les cordes, échelles et marteaux de maçon, tous gravissent le rocher jusqu'à une hauteur qui peut être évaluée au quart de l'élévation totale.

« *Les souliers cloutés rendant l'ascension périlleuse, le seul Jean Liotard, d'une force et d'une hardiesse remarquables, s'est déchaussé et a grimpé à travers les rochers, dans une direction oblique et du côté du midi, tantôt descendant, tantôt montant, et suivant un chemin que sa présence d'esprit lui a seule indiqué ; il a, quelques temps après avoir été perdu de vue, apparu à la cime des rochers et non loin du sommet du Mont-Aiguille. (...) Bientôt, en effet, le sommet a été franchi, et le sieur Liotard a parcouru dans tous les sens la plate-forme aux bords de laquelle il paraissait suspendu, tantôt faisant entendre au loin sa voix tonnante, tantôt, pour être mieux aperçu, précipitant avec un horrible fracas des blocs énormes du haut de la montagne* ».

Jean Liotard devint, un homme important dans le département de l'Isère. Chacun voulut le voir, l'interroger, les journaux et autres gazettes parlèrent de lui...

# Chantelouve : enquête secrète sur une grossesse en 1724

En l'an de grâce 1724, Chérubin Clément, *advocat* au Parlement de Grenoble, juge ordinaire au marquisat de Valbonnais, auditionne des témoins, afin de déterminer quel est le père d'un enfant qu'attend une certaine Anne Bosse de Chantelouve qui aurait été « engrossée » soit par le curé Michel, soit par Pierre Faure. Il procède ainsi à une *anquête secrète*, suite à une ordonnance du 26 mai de la même année. Les témoins assignés à la requête de chacune des deux parties, avertis par le sergent Cochon, de la peine de mort contre les faux témoins, diront s'ils sont parents, alliés, créanciers, domestiques d'une des parties ...ou non.

## Où l'on retrouve l'oratoire de Peychal (1724) :

Dans notre numéro précédent, un marchand de Valbonnais témoigne qu'en allant à Péchal en septembre dernier, à une heure de nuit, il vit le curé Michel dans une prairie près du grand chemin, lequel se jeta dans un canal qui bordait le pré et qui était à sec. En continuant son chemin, le valbonnetin rencontra Antoine M. près de l'**oratoire**. Plus loin, il vit Anne Bosse qui portait du pain et du vin et qui suivait le grand chemin du côté de Péchal. Le témoin soupçonnait que « *ledit curé avait commerce avec ladite Bosse* ».

Jean Morel teinturier natif et habitant audit Péchal âgé d'environ 54 ans, témoin assisté à la requête dudit Faure par exploit du 8 du courant fait par Cochon (...) dépose tant à charge qu'à décharge qu'environ le commencement du mois dernier la mère d'Anne Bosse fut chez le déposant environ une heure de nuit lequel se trouva (...) et s'étant approché de son lit, elle pria le déposant de vouloir aller prendre sa fille à Corps pour la conduire jusqu'à Saint Bonnet dans un endroit où elle ne serait pas connue parce que tout le monde *scavoit* qu'elle était audit Corps et de rester audit Saint Bonnet jusqu'à ce que la personne qu'elle savait la vint prendre dans ce lieu à quoi le déposant répondit qu'il ne voulait pas la conduire audit Saint Bonnet de peur d'être complice de ce qui se passait entre le sieur Michel et sa fille et que tout ce qu'il pourrait faire de l'aller prendre audit Corps pour la ramener à Valbonnais à quoi la mère consentit le lendemain le déposant partit pour l'aller prendre à Corps et s'en revenant ensemble le déposant l'enquit plusieurs fois si elle n'était pas enceinte ce qu'il avait *ouy* dire à plusieurs personnes à quoi répondit ladite Bosse que non et lui ayant répliqué que sa sœur le lui avait assuré parce qu'elle n'avait pas eu ses règles depuis longtemps alors ladite Bosse lui dit qu'elle ne lui avait pas montré ses chemises quand cela lui était arrivé dit encore le déposant que le 13 du mois de janvier dernier il fut requis par ladite Bosse mère d'aller porter une lettre audit sieur Michel qui était lors au *bourgdoisan* chez la demoiselle Berton sœur dudit curé ce qu'il fit mais n'ayant pas trouvé ledit sieur Michel audit Bourg d'Oisans il rapporta la lettre à ladite Bosse mère [ **ADI 14 B 798, transcription Christian Beaume**].